



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Quatre-vingt-huitième session

Rome, 23 – 25 septembre 2009

## CINQUANTE ET UNE ANNÉES D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

1. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a tenu sa première session le 27 octobre 1958. Il exerce par conséquent ses activités depuis presque 51 ans jour pour jour. Ce bref document donne des informations d'ordre général sur la création du CQCJ et son *modus operandi*, compte tenu en particulier de plusieurs développements récents, et met en lumière certaines activités importantes menées par cette instance depuis sa première session.

### Création du CQCJ

2. Le CQCJ a été créé en 1957 lorsque la Conférence a approuvé une longue série d'amendements aux Textes fondamentaux de l'Organisation, portant essentiellement sur l'Acte constitutif et le Règlement général de l'Organisation. Les grandes caractéristiques de l'architecture institutionnelle de la FAO datent de cette époque.

3. À sa session de 1955, la Conférence a créé un Comité ad hoc pour étudier « la structure, les fonctions et les procédures du Conseil et de certains comités en vue de formuler des recommandations pour améliorer leur efficacité, éliminer la documentation superflue et éviter les examens successifs d'une seule et même question »<sup>1</sup>. Le Comité ad hoc a formulé un certain nombre de recommandations qui ont résulté en l'adoption de l'Acte constitutif et du Règlement général de l'Organisation.

4. En 1957, la Conférence a amendé l'article V de l'Acte constitutif, qui prévoyait dès lors qu'un Comité des produits, un Comité du Programme (auparavant le Comité de coordination), un

<sup>1</sup> REP 1955, paragraphes 377 – 387.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

Comité financier (auparavant le Comité de contrôle financier) et, lorsqu'il se réunirait, un Comité des questions constitutionnelles et juridiques, seraient nommés par le Conseil, auquel ils rendraient compte.

### **Modus operandi du CQCJ**

5. Les procédures du CQCJ sont énoncées à l'Article XXXIV du Règlement général de l'Organisation. Le CQCJ se compose de sept États Membres au plus, élus pour deux ans par le Conseil à sa session qui suit immédiatement la session ordinaire de la Conférence. En pratique, le Conseil a toujours nommé sept membres depuis 1957. Les procédures de vote et de nomination sont formulées à l'Article XXIV, paragraphe 2 du Règlement général de l'Organisation.

6. Le Comité se réunit pour examiner des questions déterminées qui lui sont soumises par le Conseil ou par le Directeur général, qui peuvent intéresser un certain nombre de domaines. Comme on peut le constater, l'Article XXXIV, paragraphe 3 fixe un mandat très large en donnant une longue liste de sujets sur lesquels le Comité peut se pencher. L'Article XXXIV, paragraphe 4 prévoit également que le Comité peut aussi examiner les aspects juridiques et constitutionnels de toute autre question qui lui est soumise par le Conseil ou par le Directeur général.

7. Le Comité, à sa session qui suit immédiatement son élection par le Conseil, élit un Président et un Vice-Président. Selon l'usage établi, ils conservent généralement leurs fonctions durant tout l'exercice biennal, par analogie avec le Comité du Programme et le Comité financier ou simplement car c'est la solution la plus efficace ou pratique. Les appendices I et II énumèrent tous les présidents, vice-présidents et membres du CQCJ depuis qu'il a commencé ses activités, en novembre 1957.

8. L'Article XXXIV, paragraphe 7 prévoit que les séances du Comité sont privées, à moins que le Comité n'en décide autrement. Deux observations peuvent être formulées à cet égard:

- a) La première est qu'il a été d'usage que les documents ne soient distribués qu'aux membres. Bien que, par le passé, le CQCJ ait abordé en séance des points confidentiels, il a adopté en 2006 une proposition selon laquelle à l'avenir, les documents du CQCJ seraient diffusés sur le site Internet de la FAO, à l'exclusion de ceux dont le Bureau juridique estimerait qu'ils ont un caractère confidentiel. Dans ce cas, le Bureau juridique informerait le CQCJ à sa session pertinente des raisons pour lesquelles ces documents ont été jugés confidentiels.
- b) La deuxième est que l'EEI a formulé plusieurs recommandations sur la possibilité que des observateurs sans droit de parole participent aux réunions du Comité du Programme et du Comité financier. Ces recommandations ont été entérinées par le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, approuvé par la Conférence. Toutes les séances du CQCJ qui ont eu lieu en 2009 étaient ainsi ouvertes à cette catégorie.

9. L'Article XXXIV, paragraphe 8 stipule que le Comité peut adopter et amender son propre règlement intérieur, qui doit être en harmonie avec l'Acte constitutif et avec le Règlement général de l'Organisation. Toutefois, le Comité n'a adopté aucun règlement intérieur. Il a été estimé que le cadre établi par le Règlement général de l'Organisation suffirait au bon fonctionnement du CQCJ et il semble qu'au cours des cinquante dernières années, il n'y ait eu de question procédurale qui n'ait pu être traitée de cette manière.

10. Il est d'usage, dans l'Organisation, que le Comité tienne une session de printemps et une session d'automne. Il est toutefois arrivé occasionnellement que ces sessions soient plus

nombreuses<sup>2</sup>. Il a également été d'usage qu'en l'absence de questions particulièrement urgentes, l'une de ces deux réunions puisse être annulée. Durant les années 60, 70 et 80, les séances du CQCJ duraient quatre jours. Cependant, en raison de la nature des questions abordées, de l'amélioration des méthodes de travail et des initiatives plus générales visant à rationaliser les procédures et à dégager des économies et des gains d'efficacité, les séances du CQCJ sont désormais plus courtes.

### **Présentation de certaines activités importantes du CQCJ**

11. Les activités du CQCJ mériteraient une étude détaillée spécifique qui, malheureusement, n'a jamais été conduite. Compte tenu du large éventail de questions que l'Article XXXIV, paragraphes 3 et 4 du Règlement général de l'Organisation soumet à sa compétence, un tel travail serait des plus complexes. Toutefois, diverses études ont été menées sur des points particuliers dont le CQCJ a été saisi<sup>3</sup>.

12. De manière générale, et conformément au principe formulé à l'Article XXXIV, paragraphe 3 du Règlement général de l'Organisation, les amendements à l'Acte constitutif, au Règlement général de l'Organisation et au Règlement financier ont été soumis au CQCJ.

13. Le CQCJ a également généralement examiné les accords sur les relations de travail conclus entre la FAO et les autres organisations en vertu de l'Article XIII, paragraphe 1 de l'Acte constitutif, ainsi que les amendements à ces instruments. À ce jour, l'Organisation a conclu dix-huit accords sur cette base.

14. Dans le même ordre d'idées, le CQCJ a procédé à un examen approfondi des conventions ou accords conclus en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif, et notamment de leurs amendements. En outre, le CQCJ a examiné diverses questions découlant de l'application des conventions ou accords conclus en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif, telles que le statut général des organes ou des points particuliers ayant trait à la Commission des thons de l'océan Indien, à la Commission générale des pêches pour la Méditerranée ou aux amendements de la Partie R des Textes fondamentaux sur les « principes et procédures devant régir les Conventions et Accords conclus en vertu des Articles XIV et XV de l'Acte constitutif, et les commissions et comités établis au titre de l'Article VI de l'Acte constitutif ». Toujours en relation avec les accords conclus en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif, le CQCJ a également examiné des questions plus vastes ayant trait à la Convention de Vienne sur le droit des traités, comme par exemple les usages de la FAO concernant l'acceptation des réserves.

15. Outre les questions les plus simples ou celles relatives aux activités courantes, qui peuvent être renvoyées directement au Conseil ou à la Conférence pour décision, le CQCJ a examiné divers problèmes institutionnels liés aux commissions et comités établis en vertu de l'Article VI de l'Acte constitutif. La Commission conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius est l'une des commissions créées en vertu de cette disposition, en 1961. Diverses questions relatives à cette instance ont été soumises au CQCJ par le passé, telles que la révision de ses statuts, la participation des organisations d'intégration économique régionale, les dispositions relatives à la place de la Communauté européenne au sein des réunions, les fonctions du Comité exécutif et la participation des organisations non gouvernementales internationales aux travaux. Au fil des ans, le CQCJ a été saisi de problèmes relatifs à des organes spécifiques créés en vertu de l'Article VI

---

<sup>2</sup> En 1991 et 2009 par exemple.

<sup>3</sup> Ces études ont notamment porté sur le Codex Alimentarius, la qualité de Membre de la FAO accordée à la Communauté européenne, la Commission des thons de l'océan Indien, l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, et l'Accord portant création de la Commission régionale des pêches (Corépêches), avec, parfois, des références particulières à l'examen de ces questions par le CQCJ.

de l'Acte constitutif, comme la Commission européenne d'agriculture, le Comité consultatif de la pâte et du papier, le Comité des panneaux dérivés du bois, la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord et plusieurs organes de pêches tels que le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est.

16. Tout au long de son existence, le CQCJ a été appelé à se pencher sur des problèmes revêtant une dimension politique évidente, qu'il convient aujourd'hui de considérer à la lumière de la situation de l'époque et dont l'intérêt est désormais exclusivement historique. Ainsi, le CQCJ a étudié des questions relatives à l'assistance portée aux populations des zones libérées des territoires coloniaux ainsi qu'à la participation des mouvements de libération aux réunions de la FAO, par exemple la qualité de membre du Viet Nam. Dans un contexte différent, il a également examiné diverses questions liées à la succession d'États en Europe de l'Est. En 1995, le Comité a considéré en détail la question de la participation de la Communauté européenne et de ses États membres et de la représentation des territoires d'outre-mer ne relevant pas du champ d'application géographique du Traité de Rome lors des réunions de la FAO et dans le cadre des accords internationaux conclus sous les auspices de l'Organisation.

17. Le CQCJ a également examiné, en de nombreuses occasions, les questions touchant à la distribution des États membres en fonction des régions. En effet, jusqu'en 1977, la composition de certains organes directeurs de la FAO, le Conseil en particulier, a été fréquemment étoffée et il a été demandé au CQCJ de se pencher sur des problèmes touchant à la distribution des États membres en fonction des régions. Pendant longtemps, ce point a, d'une manière ou d'une autre, presque tout le temps figuré à l'ordre du jour des principaux organes directeurs de la FAO. Plus récemment, entre 1985 et 1989, et une nouvelle fois en 2005, la question a également été examinée du point de vue des élections du Comité du Programme et du Comité financier.

18. Le Statut du personnel, qui régit l'administration du personnel de l'Organisation, est amendé par le Conseil. À cet égard, le CQCJ a été saisi d'un large éventail de questions, telles la création d'une catégorie de personnel, l'introduction pour certains d'un régime d'obligation de déclaration de situation financière, ou même le statut personnel des fonctionnaires aux fins du versement des prestations (partenariats enregistrés et mariages entre personnes du même sexe). En 1973, il a été proposé que la FAO accepte les statuts et la compétence de la Commission de la fonction publique internationale et qu'un certain nombre de fonctions exercées jusqu'alors par l'Organisation et ses organes directeurs soient transférées à la CFPI. S'en est suivi un processus d'examen et d'amendement de plusieurs dispositions du Règlement général de l'Organisation, qui revenait à un déléguer au CFPI un certain nombre de pouvoirs. Le CQCJ a également été saisi des conditions d'acceptation de la compétence du Corps commun d'inspection.

19. Les questions relatives à la relation entre les principaux acteurs institutionnels de la vie de l'Organisation ont souvent été examinées. Ce fut le cas par exemple des fonctions du Président indépendant du Conseil, sur lesquelles le CQCJ s'est penché entre 1969 et 1971. Le Comité s'est également intéressé quelques fois au mandat du Directeur général, ainsi qu'aux procédures d'élection connexes. Les procédures de nomination et les fonctions des vice-présidents du Conseil ont été étudiées en 1965. À cette occasion, une procédure pour traiter les questions urgentes se présentant entre les sessions du Conseil a été élaborée puis intégrée au Règlement général de l'Organisation. Parmi les autres points soulevés figure le statut des observateurs durant les réunions de l'Organisation, les usages par la FAO en matière de vérification des pouvoirs, les problèmes liés aux procédures de vote, les critères applicables aux résolutions de la Conférence, les langues de l'Organisation, le processus de préparation et d'adoption du programme de travail et budget et la possibilité de limiter la participation du « grand public » aux réunions de l'Organisation. Il convient de considérer ce dernier problème à la lumière de la longue tradition suivie par les organisations du système des Nations Unies d'ouvrir au public les réunions de leurs principaux organes. Comme on l'a vu plus haut, le CQCJ s'est également souvent penché sur des questions relatives à l'amendement du Règlement financier et sur les aspects juridiques de certains

problèmes d'ordre financier, parfois délicats, tels le pouvoir d'emprunt du Directeur général ou les conditions d'utilisation du Compte de réserve spécial.

20. Comme on vient de le voir, le CQCJ a étudié au fil des ans un très large éventail de questions juridiques. Deux points ont fait l'objet d'une grande attention durant son existence. Ils ont nécessité de préparer et d'examiner des analyses juridiques aux caractéristiques originales, voire inédites, et mériteraient ici d'être présentés de manière indépendante.

21. Le premier portait sur la reconnaissance de l'immunité de l'Organisation par les tribunaux italiens, un problème qui a pris une importance fondamentale au vu de la situation géographique du siège de la FAO. À partir de 1982-1983, les tribunaux italiens n'ont pas reconnu l'immunité de la FAO concernant un certain nombre d'actions conduites par celle-ci, et pris des décisions à son encontre. La Conférence, le Conseil et le CQCJ ont eu par la suite un débat complexe et animé sur cette question, qui a finalement été réglée par des échanges de lettres avec le gouvernement italien. Dans ce contexte, la Conférence a même envisagé que la FAO sollicite l'avis de la Cour internationale de justice. Ainsi, en pratique, cette question complexe a constitué entre 1982 et 1986 un point permanent à l'ordre du jour du Comité, qui a finalement été réglé à la satisfaction de toutes les parties.

22. Le deuxième concernait l'élaboration d'un statut pour les organisations d'intégration économique régionales au sein de la FAO, soit, en d'autres termes, les conditions de la participation de la Communauté européenne au sein de la FAO. Le processus de négociation de ce statut a duré trois ans, de 1988 à 1991. Il a suscité alors beaucoup d'intérêt, l'un des objectifs étant de définir un statut de membre qui servirait de modèle et de précédent pour les autres organisations du système des Nations Unies. En définitive, toutefois, alors que le modèle adopté par la FAO existe dans de nombreuses organisations à compétence limitée, la FAO est restée quasiment la seule organisation à compétence élargie à avoir pour membre la Communauté européenne<sup>4</sup>.

### **Remarques conclusives**

23. Tout au long de 2009, le CQCJ a participé activement à l'examen d'une série d'amendements aux Textes fondamentaux de l'Organisation, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI). Les actions du PAI prévoient plusieurs changements dans le *modus operandi* du CQCJ, notamment la nomination d'un Président sans droit de vote ne représentant aucun pays ni région et, de manière générale, l'harmonisation du mode de fonctionnement du CQCJ avec celui du Comité du Programme et du Comité financier de la FAO. Il est à espérer que ce nouveau mode de fonctionnement soit aussi efficace que celui qui a été en vigueur au cours des 51 dernières années.

---

<sup>4</sup> En raison de l'intérêt suscité par ce processus et de la visibilité acquise par le Comité, les élections de novembre 1991 ont vu de nombreuses nominations et il a été nécessaire de procéder au vote à bulletin secret.

## APPENDICE I

### Présidents et Vice-Présidents du CQCJ: 1958 - 2005

Première session (1958)	Président: M. S.G. Macdonald (Canada) Vice-Président: M. K. C. Christofas (Royaume-Uni)
Deuxième session (1959)	Président: M. S.G. Macdonald (Canada) Vice-Président: M. M. Nazir Ahmed (Pakistan)
Troisième session (1959)	Président: M. W. W. Sohl (États-Unis) Vice-Président: M. M. Nazir Ahmed (Pakistan)
Quatrième session (1961) Cinquième session (1961)	Président: M. R. Regala (Philippines) Vice-Président: M. M. Nazir Ahmed (Pakistan)
Sixième session (1962) Septième session (1962)	Président: M. M. Nazir Ahmed (Pakistan) Vice-Président: M. M. Abdelhaziz Shihi (Maroc)
Huitième session (1962) Neuvième session (1963)	Président: M. Abdelhaziz Shihi (Maroc) Vice-Président: M. German Arciniegas (Colombie)
Dixième session (1963)	Président: M. Abdelhaziz Shihi (Maroc) Vice-Président: M. C. Booth (Royaume-Uni)
Onzième session (1964) Douzième session (1965) Treizième session (1965) Quatorzième session (1965) Seizième session (1965)	Président: M. Abdelhaziz Shihi (Maroc) Vice-Président: M. C. F. Permison (Royaume-Uni)
Dix-septième session (1966) Dix-septième session (1967) Dix-huitième session (1967) Dix-neuvième session (1968) Vingtième session (1969) Vingt et unième session (1969)	Président: M. R. Rossow (États-Unis) Vice-Président: M. Nor El Ghorfi (Maroc)
Vingt-deuxième session (1970) Vingt-troisième session (1971) Vingt-quatrième session (1971) Vingt-cinquième session (1971)	Président: M. Nor El Ghorfi (Maroc) Vice-Président: M. J. A. Stafford (Australie)
Vingt-sixième session (1972)	Président: M. O. R. Borin (Italie) Vice-Président: M. I. K. Khalil (Pakistan)
Vingt-septième session (1973) Vingt-huitième session (1973)	Président: M. O. R. Borin (Italie) Vice-Président: M. J. Ayala-Lasso (Équateur)
Vingt-neuvième session (1974)	Président: M. O. R. Borin (Italie) Vice-Président: M. J. Alejandrino (Philippines)

Trentième session (1975)	Président: M. O. R. Borin (Italie)
Trente et unième session (1975)	Vice-Président: M. Y. Stambouli (Algérie)
Trente-deuxième session (1976)	
Trente-troisième session (1976)	
Trente-quatrième session (1977)	Président: M. O. R. Borin (Italie)
Trente-cinquième session (1977)	Vice-Président: M. C. J. Valdes (Philippines)
Trente-sixième session (1978)	Président: M. O. R. Borin (Italie)
Trente-septième session (1979)	Vice-Président: M. T. Glaser (Suisse)
Trente-huitième session (1979)	
Trente-neuvième session (1980)	Président: M. T. Glaser (Suisse)
Quarantième session (1981)	Vice-Président: M. H. P. Senghor (Sénégal)
Quarante et unième session (1981)	
Quarante-deuxième session (1982)	Président: M. T. Glaser (Suisse)
Quarante-troisième session (1983)	Vice-Président: M. H. Carandang (Philippines)
Quarante-quatrième session (1984)	Président: M. I. P. Alvarenga (El Salvador)
Quarante-cinquième session (1984)	Vice-Président: M. H. Benattallah (Algérie)
Quarante-sixième session (1985)	
Quarante-septième session (1985)	
Quarante-huitième session (1986)	Président: M. I. P. Alvarenga (El Salvador)
Quarante-neuvième session (1987)	Vice-Président: M. M. Panebianco (Italie)
Cinquantième session (1987)	
Cinquante et unième session (1988)	Président: M. Fotis G. Poulides (Chypre)
Cinquante-deuxième session (1989)	Vice-Président: M. M. Panebianco (Italie)
Cinquante-troisième session (1989)	
Cinquante-quatrième session (1990)	Président: M. Fotis G. Poulides (Chypre)
	Vice-Président: election deferred
Cinquante-cinquième session (1990)	Président: M. Fotis G. Poulides (Chypre)
Cinquante-sixième session (1991)	Vice-Président: M. G. L. Valenza (Italie)
Cinquante-septième session (1991)	
Cinquante-huitième session (1992)	Président: M. Samuel Fernández Illanes (Chile)
Cinquante-neuvième session (1992)	Vice-Président: M. Gian Luigi Valenza (Italie)
Soixantième session (1993)	
Soixante et unième session (1993)	
Soixante-deuxième session (1994)	Président: M. Fotis G. Poulides (Chypre)
	Vice-Président: M. Ben Rhoma Mehrez (Tunisie)
Soixante-troisième session (1994)	Président: M. Fotis G. Poulides (Chypre)
Soixante-quatrième session (1995)	Vice-Président: M. Salah Hamdi (Tunisie)
Soixante-cinquième session (1996)	Président: M. Salah Hamdi (Tunisie)
	Vice-Président: Dr. Milan Beránek (République tchèque)
Soixante-sixième session (1997)	Président: M. Salah Hamdi (Tunisie)

Soixante-septième session (1997)	Vice-Président: Dr. Milan Beránek (République tchèque)
Soixante-huitième session (1998)	Président: Dr. Milan Beránek (République tchèque) Vice-Président: M. Moussa Bocar Ly (Sénégal)
Soixante-neuvième session (1999) Soixante-dixième session (1999)	Président: Dr. Milan Beránek (République tchèque) Vice-Président: M. Moussa Bocar Ly (Sénégal)
Soixante et onzième session (2000) Soixante-douzième session (2001)	Président: M. Moussa Bocar Ly (Sénégal) Vice-Président: M. Julio César Lupinacci (Uruguay)
Soixante-treizième session (2002) Soixante-quatorzième session (2003)	Président: Francis Montanaro Mifsud (Malte) Vice-Président: M. Adam Maiga Zakariaou (Niger)
Soixante-quinzième session (2003) Soixante-seizième session (2004)	Président: M. Adam Maiga Zakariaou (Niger) Vice-Président: Ms. Claire Gaudot (France)
Soixante-dix-septième session (2004) Soixante-dix-huitième session (2005)	Président: M. Adam Maiga Zakariaou (Niger) Vice-Président: Ms. Claire Gaudot (France)
Soixante-dix-neuvième session (2005)	Président: M. Adam Maiga Zakariaou (Niger) Vice-Président: M. Jean-Jacques Soula (France)
Quatre-vingtième session (2006) Quatre-vingt-unième session (2007)	Président: M. John Cornet d'Elzius (Belgique) Vice-Président: Noel D. De Luna (Philippines)
Quatre-vingt-deuxième session (2007) Quatre-vingt-troisième session (2008)	Président: M. Julio Fiol (Chili) Vice-Président: M. Theo Von Banning (Pays-Bas)
Quatre-vingt-quatrième session (2009) Quatre-vingt-cinquième session (2009) Quatre-vingt-sixième session (2009) Quatre-vingt-septième session (2009) Quatre-vingt-huitième session (2009)	Président: M. Julio Fiol (Chili) Vice-Président: M. Gerard Limburg (Pays-Bas)



**APPENDICE II****COMPOSITION DU CQCJ****Novembre 1957 - novembre 1958****Pays**

Canada  
Cuba  
États-Unis d'Amérique  
France  
Norvège  
Pakistan  
Royaume-Uni

**Novembre 1958 - juin 1959****Pays**

Canada  
Cuba  
États-Unis d'Amérique  
France  
Norvège  
Pakistan  
Royaume-Uni

**Juin 1959 - novembre 1959****Pays**

Canada  
Cuba  
États-Unis d'Amérique  
France  
Norvège  
Pakistan  
Royaume-Uni

**Novembre 1959 - novembre 1961****Pays**

Canada  
Cuba  
Danemark  
Maroc  
Pakistan  
Philippines  
Royaume-Uni

**Novembre 1961 - novembre 1963****Pays**

Ceylan  
Colombie  
Iran  
Maroc  
Pakistan  
Philippines  
Royaume-Uni

**Décembre 1963 - novembre 1965****Pays**

Canada  
Colombie  
États-Unis d'Amérique  
France  
Inde  
Maroc  
Royaume-Uni

**Décembre 1965 - novembre 1967****Pays**

Australie  
États-Unis d'Amérique  
France  
Maroc  
Pays-Bas  
Royaume-Uni  
Uruguay

**Novembre 1967 - novembre 1969****Pays**

Australie  
États-Unis d'Amérique  
France  
Maroc  
Pakistan  
Royaume-Uni  
Uruguay

**Novembre 1969 - novembre 1971****Pays**

Australie  
Belgique  
Costa Rica  
États-Unis d'Amérique  
France  
Maroc  
Pakistan

**Novembre 1971 - novembre 1973****Pays**

Australie  
Équateur  
Italie  
Japon  
Maroc  
Pakistan  
Royaume-Uni

**Novembre 1973 - novembre 1975****Pays**

Algérie  
Finlande  
France  
Italie  
Philippines  
Suisse  
Venezuela

**Novembre 1975 - novembre 1977****Pays**

Algérie  
Costa Rica  
France  
Italie  
Philippines  
Suisse  
Tchécoslovaquie

**Novembre 1977 - novembre 1979****Pays**

États-Unis d'Amérique  
France  
Gambie  
Italie  
Panama  
Suisse  
Tchécoslovaquie

**Novembre 1979 - novembre 1981****Pays**

États-Unis d'Amérique  
France  
Hongrie  
Italie  
Sénégal  
Suisse  
Syrie

**Novembre 1981 - novembre 1983****Pays**

États-Unis d'Amérique  
Hongrie  
Italie  
Nigéria  
Philippines  
Royaume-Uni  
Suisse

**Novembre 1983 - novembre 1985****Pays**

Algérie  
El Salvador  
États-Unis d'Amérique  
Italie  
Philippines  
Pologne  
Yémen, Rép. arabe du

**Novembre 1985 - novembre 1987****Pays**

El Salvador  
États-Unis d'Amérique  
Italie  
Philippines  
Pologne  
Sénégal  
Soudan

**Novembre 1987 - novembre 1989****Pays**

Chili  
Chypre  
États-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Maroc  
Philippines

**Novembre 1989 - novembre 1991****Pays**

Chypre  
États-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Pakistan  
Sénégal  
Tchécoslovaquie

**Novembre 1991 - novembre 1993****Pays**

Chili  
États-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Kenya  
Libye  
Sri Lanka

**Novembre 1993 - novembre 1995****Pays**

Chypre  
Cuba  
États-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Lituanie  
Tunisie

**Novembre 1995 - novembre 1997****Pays**

Costa Rica  
États-Unis d'Amérique  
France  
Iraq  
Italie  
République tchèque  
Tunisie

**Novembre 1997 - novembre 1999****Pays**

États-Unis d'Amérique  
France  
Malte  
République dominicaine  
République populaire démocratique de Corée  
République tchèque  
Sénégal

**Novembre 1999 - novembre 2001****Pays**

États-Unis d'Amérique  
France  
Iraq  
Malte  
République populaire démocratique de Corée  
Sénégal  
Uruguay

**Novembre 2001 - novembre 2003****Pays**

Canada  
France  
Iraq  
Malte  
Niger  
Philippines  
Uruguay

**Novembre 2003 - novembre 2005****Pays**

Canada  
France  
Guatemala  
Iraq  
Niger  
Philippines  
République tchèque

**Novembre 2005 - novembre 2007****Pays**

Belgique  
États-Unis d'Amérique  
Gabon  
Pays-Bas  
Philippines  
République tchèque  
Syrie

**Novembre 2007 - novembre 2009****Pays**

Chili  
États-Unis d'Amérique  
Gabon  
Indonésie  
Lesotho  
Pays-Bas  
Syrie